

assuré l'ex-ami de feu Roscel et lui aurait dit que pour faire revivre l'Empire, il était nécessaire d'arborer des opinions légitimistes.

Justement ému de cette insinuation calomnieuse, M. Depyre a mandé M. Dehan, rédacteur de l'Événement et auteur de l'article en question : l'ex-garde des sceaux protesté en termes très-énergiques contre l'assertion de la feuille républicaine et a rédigé séance tenante une rectification qui sera insérée dans le numéro de demain.

Vérification faite, il paraît que le rédacteur de l'Événement avait été induit en erreur par une similitude de nom. Au lieu de M. Depyre, il faut, paraît-il, entendre M. H. de Pène, rédacteur en chef du Paris-Journal, et ce n'est pas M. Amigues qu'il s'agit de questionner, mais de M. Hamille, membre du groupe de l'appel au peuple, mais homme politique aussi considéré que l'organisateur des délégations ouvrières l'est peu.

Aucun groupe politique n'a tenu séance aujourd'hui. Les feuilles de gauche ont fait grand bruit d'une réunion générale de tous les députés de la droite et de l'appel au peuple ; ces journaux ont même poussé la hardiesse jusqu'à rendre compte des délibérations qui auraient eu lieu et des décisions qui auraient été prises. Tous ces détails sont absolument inexacts. A. Z.

## ETRANGER

**ÉTATS-UNIS.** — Le Pape et le Président Grant. — On écrit de Washington, à la date du 27 mai :

« Aujourd'hui, Mgr Bioncetti, sous-secrétaire du Pape, accompagné de son secrétaire, le révérend docteur Ubaldi, du comte Marefesch, chef des gardes du Pape, et autres personnages de sa suite, est allé rendre sa visite officielle au président des États-Unis, au palais de l'Exécutif. Les formalités de l'introduction accomplies, le sous-secrétaire a adressé au président, en italien, l'allocution suivante, qui lui a été traduite par le D<sup>r</sup> M. Glayan.

« Excellence, « Le Saint-Père, en m'envoyant présenter à l'archevêque de New-York les insignes du cardinalat, m'a chargé en même temps de ne pas manquer, avant mon départ des États-Unis, de rendre visite en son nom à Votre Excellence pour lui expliquer ses respects et ses meilleurs souhaits pour la grande et illustre nation et pour Votre Excellence qui en est le chef vénéré.

« J'éprouve un grand honneur à remplir cette mission et je me réjouis de ce qu'elle m'a fourni l'occasion de connaître personnellement Votre Excellence et de lui présenter, pour ma propre part, mes compliments les plus respectueux. »

Le président a répondu : « Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien transmettre au Pape mes remerciements pour les bons souhaits et les hommages qu'il m'a fait exprimer par votre organe pour le peuple américain et pour moi-même. Et je suis heureux de pouvoir vous donner l'assurance que les sentiments que personnellement vous m'avez exprimés sont partagés par moi. »

## BULLETIN ECONOMIQUE

**LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES MOYENS DE DÉVELOPPER LE COMMERCE D'EXPORTATION.** — Suite du rapport de la commission :

**XI. — NAVIGATION.**  
Pour la navigation maritime comme pour les transports terrestres, nous n'avons réservé que les observations qui ont un caractère tout à fait général. La Commission ne s'était pas proposé de faire une nouvelle enquête sur la marine marchande, mais seulement de connaître les faits qui se rapportaient plus particulièrement à l'exportation. Cependant la chambre de commerce de Bordeaux a cru devoir saisir la commission des mêmes griefs qu'elle avait déjà

Il vida un pichet de cidre. — A boire ! dit Jean ; la fournaise bout dans ma poitrine.

Il se roula sur le sol, rugissant de colère et de souffrance et vomissant le sang par un vaisseau brisé.

Lanot se tourna vers Kadoc et Trécor :

— A votre service, les gars ! fit-il.

En passant devant la porte, il trouva Claudie. Elle n'avait pas été témoin de toute la scène, mais elle l'avait devinée. Aussi, quand Lanot Caseva voulut lui donner un écu, le repoussa-t-elle doucement.

— Merci de l'intention ! dit-elle ; il souffre, c'est à moi de le soigner.

Et d'un pas tranquille elle entra dans la forge.

Claudie confia ses trois enfants à Patira, puis se tournant vers les compagnons :

— Trécor et Kadoc, dit-elle, portez, je vous prie, Jean sur son lit.

Ils furent surpris de cette douceur inattendue à une autorité calme.

Quand la jeune femme vit Jean sur son lit, immobile et sanglant, elle apporta de l'eau fraîche, lava son visage, mouilla ses tempes et attendit auprès de lui qu'il recouvrit l'usage de ses sens.

Il ouvrit ses paupières appesanties par l'ivresse et balbutia : — Je ne t'ai donc pas tué ?

exposés devant celle de la marine marchande, touchant la rareté des matelots et les inconvénients de l'inscription maritime.

Elle insiste de nouveau pour obtenir les points suivants : inscription des marins à vingt ans seulement ; — service obligatoire de cinq années à bord des vaisseaux de l'Etat ; — volontariat d'un an dans l'armée navale ; — inscription dans les diverses réserves, jusqu'à l'âge de quarante ans ; — application de la loi civile en dehors du service ; — faculté d'embarquement en temps de paix à bord des navires étrangers ; — droit pour l'armateur de composer son équipage avec des marins étrangers ; liberté de la pêche côtière même pour les non inscrits ; — transformations de la caisse des invalides ; — fondation d'une école d'apprentis marins sous voiles ; encouragement donné aux associations philanthropiques pour venir en aide aux marins ; extension des limites assignées à la navigation de cabotage. De ces différentes modifications, deux relatives au volontariat d'un an et à l'extension du cabotage, ont été l'objet d'un vœu favorable de la part de la Commission de la marine marchande. Pour les arguments qu'on a fait valoir en faveur du système actuel de l'inscription maritime, on peut consulter les procès-verbaux de la Commission (1).

Le commerce d'exportation est plus directement intéressé dans les faits rapportés par la Chambre de Bordeaux, soit au sujet de l'isthme de Suez, soit, sur les rapports de la voile avec le vapeur.

« La navigation à vapeur, dit cette chambre (2), prend de l'extension vers l'Inde depuis l'ouverture du canal de Suez et vers les deux versants de l'Amérique du Sud, à cause du grand courant d'émigration qui se dirige de ce côté, mais le développement de cette navigation... est plutôt favorable à la marine à voile. » La chambre démontre cette assertion en évaluant la quantité de charbon consommée annuellement par une seule us ne à vapeur, combustible qui devient un élément de fret pour les navires à voile. Elle remarque aussi que, dans les relations avec l'Amérique du Sud, la présence des lignes à vapeur a multiplié le nombre des voiliers qui suivent la même direction en ce qui concerne le fret de retour ; elle fait observer que les produits rapportés des mers du Sud ou de l'Inde représentent un encombrement plus considérable que les produits manufacturiers qui partent d'Europe par navires à vapeur. Ce n'est donc pas le fret de retour qui fera défaut à la marine à voiles.

Sur la question de la navigation directe, Bordeaux cite les faits suivants : On envoie souvent à Londres et à Liverpool des marchandises de grande vitesse pour divers points du monde avec lesquels on n'aurait d'autres intermédiaires que les voiliers. Il n'est pas rare que de grands paquebots partant de Londres pour l'Inde complètent leur chargement en France à un taux que ne pourraient aborder nos voiliers. Il est, en effet, plus avantageux de compléter à bas prix que de partir avec du vide. Cette observation est applicable à toutes les escales des navires étrangers dans les ports de la Manche ou de l'Océan. Les chargeurs trouvent leur profit à user du bon marché exceptionnel de ces lignes.

Bordeaux reconnaît qu'en abrégant la route de l'Inde, le canal de Suez a permis de tripler les services rendus par un même capital dans le même temps donné. Pourquoi le commerce de l'Europe ne prend-t-il pas exclusivement cette voie ? Il y a d'abord, dit cette ville, l'ancien matériel des voiliers qui luttera tant qu'il pourra. Il y a en outre certaines matières encombrantes, telles que le riz, les graines oléagineuses, qui ne peuvent encore supporter les frais de

la voie de Suez ; enfin les services à vapeur manquent d'un élément essentiel qui les aide puissamment sur les lignes des États-Unis et de l'Amérique du Sud : ce sont des émigrants qui ne peuvent songer à se diriger vers les pays les plus peuplés du monde ; on commence cependant à expédier par le canal certaines matières encombrantes de peu de valeur : le riz arrivant plus frais donne un meilleur rendement et se vend plus cher que celui qui vient par le cap de Bonne-Espérance ; il en est de même pour les graines qui produisent de l'huile comestible. »

Bordeaux n'est pas encore relié avec l'Inde par une ligne régulière de paquebots à vapeur, mais chaque fois qu'un vapeur se met en charge pour ces pays, le fret ne lui manque pas. Des essais se font en ce moment pour établir un service mensuel dans cette direction avec tête de ligne au Havre ou à Liverpool.

Rouen nous apprend qu'une proportion considérable des cotons des Indes emprunte la voie du canal de Suez. Le percement du canal, suivant Marseille, n'a pas augmenté sensiblement nos relations avec l'Inde ; il n'en est pas de même pour l'extrême Orient, où nos relations devront se développer chaque jour davantage.

Le Havre et Nantes considèrent comme à peu près nuls à leur égard les résultats de cette nouvelle voie de communication. Quant aux entraves qui pèsent sur notre marine marchande au point de vue des exportations, Marseille et Bordeaux en signalent une seule, c'est la lenteur des opérations pour le chargement et le déchargement. Marseille attribue ce fait à l'insuffisance des surfaces de quai ; Bordeaux à d'anciens usages qui maintiennent, pour la marine à voiles, un certain état de choses à laquelle on a déjà renoncé pour la vapeur ; pour celle-ci sont réservées toutes les surfaces, même le travail de nuit. (A suivre).

**1.** Travaux de la commission chargée d'examiner les moyens de venir en aide à la marine marchande, p. 7, 93, 234, 242, 246, 247, 255, 454, 454.  
**2.** Lettre du 12 novembre 1873, au Ministre de la marine, jointe aux réponses de la chambre de commerce de Bordeaux, pages 5 et suivantes.

— Non, répondit-elle, Dieu ne l'a pas voulu.

— Alors c'est à recommencer... reprit Jean.

Claudie lui tendit un verre d'eau ; il le but d'un trait, se tourna sur son lit et tomba dans un lourd sommeil.

Un moment après, Claudie déshabillait les enfants et les couchait dans leur berceau.

Trécor et Kadoc jetèrent à ses pieds, se prirent le bras afin de se donner un appui mutuel et s'éloignèrent en chantant.

La solitude et le silence enveloppaient Patira ; le moment était propice pour agir. Il dénoua sans bruit la corde attachant la Flamme, prit une lime sur l'établi, deux morceaux de fer pouvant servir de crampons, et quitta la maison après en avoir sans bruit fermé la porte.

Par la fenêtre de la salle basse, il vit Claudie veillant Jean l'Enclume à côté du berceau des enfants endormis.

La faible clarté de la lampe faisait rayonner sur la cheminée la statuette de la Vierge, et les mots que lui avait appris Claudie revinrent sur les lèvres de l'enfant :

— Je vous salue, pleine de grâces ! Il éprouvait le besoin de prier, de se confier à quelqu'un ; il allait courir un danger peut-être... qui sait si la mort ne l'attendait point dans l'étang de

la voie de Suez ; enfin les services à vapeur manquent d'un élément essentiel qui les aide puissamment sur les lignes des États-Unis et de l'Amérique du Sud : ce sont des émigrants qui ne peuvent songer à se diriger vers les pays les plus peuplés du monde ; on commence cependant à expédier par le canal certaines matières encombrantes de peu de valeur : le riz arrivant plus frais donne un meilleur rendement et se vend plus cher que celui qui vient par le cap de Bonne-Espérance ; il en est de même pour les graines qui produisent de l'huile comestible. »

Bordeaux n'est pas encore relié avec l'Inde par une ligne régulière de paquebots à vapeur, mais chaque fois qu'un vapeur se met en charge pour ces pays, le fret ne lui manque pas. Des essais se font en ce moment pour établir un service mensuel dans cette direction avec tête de ligne au Havre ou à Liverpool.

Rouen nous apprend qu'une proportion considérable des cotons des Indes emprunte la voie du canal de Suez. Le percement du canal, suivant Marseille, n'a pas augmenté sensiblement nos relations avec l'Inde ; il n'en est pas de même pour l'extrême Orient, où nos relations devront se développer chaque jour davantage.

Le Havre et Nantes considèrent comme à peu près nuls à leur égard les résultats de cette nouvelle voie de communication. Quant aux entraves qui pèsent sur notre marine marchande au point de vue des exportations, Marseille et Bordeaux en signalent une seule, c'est la lenteur des opérations pour le chargement et le déchargement. Marseille attribue ce fait à l'insuffisance des surfaces de quai ; Bordeaux à d'anciens usages qui maintiennent, pour la marine à voiles, un certain état de choses à laquelle on a déjà renoncé pour la vapeur ; pour celle-ci sont réservées toutes les surfaces, même le travail de nuit. (A suivre).

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Notre municipalité vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, maire de la ville de Roubaix, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'article 50 de la loi des 14-20 décembre 1873 ;

Vu la loi des 16-24 août 1870, titre XI, article 304 ;

Vu l'article 46, titre 1<sup>er</sup> de la loi du 19-22 juillet 1871 ;

Vu l'article 11 de la loi du 18 juillet 1837 ;

Vu l'article 5 de la loi des 24 mai et 19-24 juillet 1867 ;

Vu le tarif des droits de voirie de cette ville, en date du 27 mars 1872 ;

Vu les n<sup>os</sup> 4 et 15 de l'article 471 du code pénal ;

Considérant que tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, est confié à la vigilance de l'autorité municipale ;

Considérant que journalièrement la voie publique est embarrassée par des voitures qui viennent, soit du dehors de la ville, soit de l'intérieur et qu'il y a lieu de leur désigner des emplacements où le stationnement sera permis, moyennant paiement des droits fixés par le tarif des droits susdits.

**ARRÊTONS :**  
Art. 1<sup>er</sup>. Le stationnement des voitures, charriots, charrettes, tombereaux et autres véhicules, chargés ou vides, n'est permis sur la voie publique, sans nécessité absolue, que dans les emplacements ci-après désignés :

1<sup>o</sup> Sur la place de l'ancien canal appelée boulevard Central ;

2<sup>o</sup> En face le bureau d'octroi de la rue de Lille ;

3<sup>o</sup> En face le bureau d'octroi de la rue de l'Épule ;

4<sup>o</sup> Sur le boulevard de Strasbourg ;

Art. 2. Ledit stationnement n'est autorisé que moyennant le paiement des

Coûtent ! Les spectres et les fantômes sont plus terribles que les hommes, fussent-ils agiles comme Linot Caseva ou robustes comme Jean l'Enclume. Les fantômes sont l'inconnu, l'extra-réel, ce qui vit et se meut dans un autre air et jouit de facultés dont les nôtres nous donnent une faible idée.

Patira ressentait donc un frayer réel, dominé, il est vrai, par le besoin de satisfaire sa curiosité. Il s'assura qu'il était muni de tous les objets dont il croyait avoir besoin, puis, après avoir fait une caresse à la Flamme, il s'élança du côté de l'étang que hantaient les deux fantômes de la châtelaine persécutée jadis et de l'intendant prévaricateur.

Il pouvait être alors un peu plus de onze heures du soir.

**XII. SOUS TERRE.**  
Le temps était clair et beau. Patira, sa corde enroulée autour des reins, un fort couteau dans une main et dans l'autre ses crampons de fer, courut pendant la première moitié de la route. Son ardeur se ralentit ensuite, non qu'il éprouvât moins de hâte, mais il allait au-devant de l'inconnu, du mystérieux, du surnaturel. Il était encore enfant, et le malheur le rendait doublement craintif.

Il commença à trouver sa conduite bien audacieuse. Contre quels dangers allait-il se mesurer ?

droits fixés par le tarif des Droits de voirie du 27 mars 1872, article 144.

Art. 3. Défense est faite de faire stationner les dites voitures sur toute autre partie de la voie publique de cette ville ;

Art. 4. Nonobstant l'acquiescement des droits de stationnement, les propriétaires ou conducteurs des dites voitures, devront se soumettre aux mesures d'ordre prescrites par les arrêtés de police et aux injonctions des agents ;

Art. 5. M. le Commissaire central et M. le Préposé en chef directeur de l'octroi de cette ville, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Roubaix, le 4 juin 1875.  
Le Maire,  
C. DASCAT.

Vu :  
Lille, le 9 juin 1875  
Pour le Conseiller d'Etat, député du Nord,  
Secrétaire-Général délégué,  
COVIN.

Par décret de M. le maréchal-président de la République, le Conseil général du Nord est convoqué pour le vendredi 18 juin courant, à deux heures, en session extraordinaire, à l'effet de délibérer sur une question urgente intéressant le port de Dunkerque.

La commission départementale instituée en exécution des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1871, se réunira à la préfecture le même jour, à une heure de l'après-midi.

Nous apprenons que Mme de la Phalécque, d'après la volonté expresse de défunt M. le chevalier de la Phalécque, vient de faire don, au Musée de Douai, du portrait de Tullien, par David.

La Semaine religieuse nous apprend que parmi les diacres ordonnés prêtres au séminaire des missions étrangères, la veille de la Trinité, se trouvaient M. Henri Deman, de Metyren, et M. Patinier, de Steenbecq, tous deux anciens élèves de Saint-François d'Assises à Hazebrouck. L'un et l'autre doivent incessamment partir, le premier pour Singapour, dans la presqu'île de Malacca, et le second pour Hué, capitale de la Cochinchine.

Vendredi après-midi, deux commis d'une maison de Lille, l'un âgé de quinze ans, l'autre de dix-sept, ayant été envoyés en recettes, ont disparu. Jusqu'ici, on n'en a pas de nouvelles.

On vient de placarder les affiches du concours musical de Rouen. On y remarque en division d'excellence des orphéons, les quatre sociétés chorales suivantes qui se trouvent en présence :

— Sainte Cécile, de Cherbourg, 60 exécutants, Orphéonistes Lillois, 110, Orphéonistes d'Amiens, 60, Enfants de Lutèce, de Paris, 100.

Le concours commencera à midi et demi.

Les dégâts causés par l'incendie qui a éclaté avant-hier matin, comme nous l'avons dit, dans la filature de MM. Dervaux et C<sup>e</sup>, rue de Lille, à Tourcoing, sont évalués à 150,000 francs. Il y a assurance pour 230,000 francs. Le feu a pris naissance dans la filature à des déchets de laine. L'incendie est purement accidentel.

**Etat Civil de Tourcoing**  
Déclarations de naissances du 3 juin. — Du 4. — Georges Clarière, rue Winooc Chocquet.

Du 5. — Germaine Verlaye, au Brun-Pain. — Pierre Derytère, au Moulin-Fagot. — Marie Lorthois, chemin des Carliers. — Gabrielle Lemaire, à la Blanche-Porte. — Hélène Desobanot, au Chopet. — Augustin Delmotte, à la Mastière.

Du 8. — Marie Beuscar, rue du Chêne-Houpline. — Clémentine Denry, des Parvenues. — Marie Cardon, ruelle du Prince. —

Une réflexion le rassura.

— Les hommes sont si méchants, pensa-t-il, que les fantômes ne peuvent être pires... D'ailleurs ceux qui reviennent autour du château sont ceux d'une jeune femme et d'un vieillard... pourquoi me ferait-il du mal ?

Déjà le miroir d'argent du lac brillait aux rayons de la lune, les joncs dessinaient leur verte ceinture ; çà et là des plaques sombres troublaient la pureté de l'eau ; c'étaient des îles flottantes de nénuphars balancés par un souffle léger de printemps.

Arrivé sur les bords de l'étang, Patira s'orienta. La Tour-Ronde lui faisait face, et l'excavation noire à croisillons de fer s'ouvrait au ras de l'eau.

L'enfant restait immobile, penché en avant, l'oreille tendue.

Acet le heure, son âme plus encore que son esprit curieux attendait la vibration de la plainte désolée qui l'avait si profondément remué la veille.

Mais le vent seul courbait les joncs avec un sifflement léger. Ils se baissaient et se relevaient comme des vagues vertes. Les rainettes s'étaient endormies dans les hautes herbes ; pas un cri d'oiseau, pas un susurrement d'insecte, rien ! Le silence de la nature s'imprégnait à cette heure d'un charme puissant dont Patira subit l'influence. (A suivre).

André Dupont, rue de la Foye, — Raphaël Bouché, rue de la Foye, —

Du 7. — Philippe Létour, à Willeman. — Victor Vanhul, rue du Chêne-Houpline. — Louis Leclercq, à France. — Edmond Delannoy, au grand Plaisir.

Du 8. — Louis Mameel, chemin des Mottes. — Henri Mameel, au Hâtel. — Jean-Baptiste Verbrugge, au Ghisquet. — Jules Riebaert, rue de la Laitte. — François Vandemoulebrouck, au Chêne-Houpline. — Louise Mahieu, rue de la Cloche.

Du 9. — Alisée Chanry, rue de Menin. — Henri Dumortier, Croix rouge. — Blanche et Zoé Dhalin, rue des Poutriers. — Jeanne Picavet, rue de Gaud. — Albert Duvilier, rue du Bus. — Louis Legay, rue de la Toisée. — Du 10. — Gabrielle Teak, rue du Calvaire. — Edmond Pollet, rue de Lille. — Paul De-grevel, rue Haute.

Du 11. — 1 mort-né, chemin des Piats. — Jean-Baptiste Duménil, 4 ans, rue des Piats. — Jean-Baptiste Debeule, 4 mois, chemin de la Laitte. — Marguerite Vanpelle, 1 an, contour de l'Abattoir. — Désiré Lécier, 85 ans, 7 mois, redoubleur, chemin des Mottes. — Angélique Duhoit, 79 ans, sans profession, au Pont rompu.

Du 4. — Aristide Carrette, 32 ans, laveur, Hôpital-civil, rue National.

Du 5. — Gérard Commine, 1 mois, rue du Tilleul. — Emile Roquez, 2 ans, rue de Menin.

Du 6. — Jean-Baptiste Ollivier, 60 ans, tisserand, au Chêne-Houpline. — 1 mort-né, rue des Coulons.

Du 7. — Louis Sin, 40 ans, chauffeur, Hôpital-civil. — Joseph Baptiste, 6 ans, 10 mois, chemin du Hâtel.

Du 8. — Catherine Faillie, 49 ans, 8 mois, couturière, rue de Lille. — 1 mort-né, rue de Paris. — Céleste Boyaval, 7 ans, propriétaire, rue du Brun pain. — Adèle Scris, 47 ans, sans profession, rue du Dragon. — Flore Duvry, 1 mois, au Blanc-Sea.

Du 9. — Léonie Sambac, 14 ans, soubrette, au Pont rompu. — Apolline Leclercq, 58 ans, 8 mois, sans profession aux 20 ballots. — Camille-Thérèse Leclercq, 20 ans, rue des Coulons. — Maximilien Demon, 71 ans, épicer, au Brun pain. — Marie Dewavrin, 6 ans, rue Neuve-de-Roubaix.

Du 10. — 1 mort-né, chemin des Piats. — Pierre Verrielle, 63 ans, 6 mois, préposé des douanes retraité, à la Marière.

MARIAGES, du 7. — Jean Christoric, 32 ans, ouvrier de ferme, et Marie Mignosa, 28 ans, tailleur. — Henri Delanoy, 22 ans, mécanicien, et Marie Cattoires, 21 ans, moulineuse.

Du 8. — Jules Carrien, 23 ans, tisserand, et Hermance Bolin, 24 ans, dévideuse.

**CONVOIS FUNÈRES ET OBITS**  
Un obituaire du matin sera célébré le lundi 14 juin 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur EUGÈNE-LOUIS-NAPOLÉON-JOSEPH DELÉSCLOUSE, ex-entrepreneur de peinture, époux de Dame FÉLIX PARENT, décédé à Roubaix, le 4 mai 1875, à l'âge de 67 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obituaire du matin sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le mardi 15 juin 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur ACHILLE CLARRISSE, époux de Dame FÉLIX PARENT, décédé à Roubaix, le 4 mai 1875, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Cours de Chimie.**  
Lundi 14 juin à huit heures du soir. Matières colorantes organiques : Sumac, cachou, soix de Galle, pastel, indigo ; variétés commerciales d'indigo ; propriétés de l'indigo, essai de l'indigo ; carmin d'indigo.

**Cours de Physique**  
Mardi 15 juin à 8 heures du soir. Application de l'électro-magnétisme ; télégraphie électrique ; télégraphes à cadran ; Morse ; imprimant ; de Hughes ; autographique de Caselli.

**Prix de revient des Viandes**  
DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	ÉQUAL	ÉQUAL	ÉQUAL
Bœuf	1.64	1.41	1.12
Vache	1.60	1.37	0.94
Taureau	0.00	0.00	0.00
Veau	1.76	1.42	1.22
Mouton	1.70	1.60	1.40
Porc	1.70	1.65	1.60

Roubaix, le 11 juin 1875.  
Le Maire de Roubaix,  
C. DASCAT.

**LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT.** — Imprimerie Alfred Rebours. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

## Faits divers

— LA MORT DE GUSTAVE MAROTEAU. — Des nouvelles parvenues de la Nouvelle-Gédonie annoncent la mort de Gustave Maroteau, décédé, par une singulière coïncidence, le 18 mars 1875, jour anniversaire du meurtre des généraux Lecomte et Clément Thomas et de l'avènement du règne de la Commune.

G. Maroteau a succombé à l'affection pulmonaire dont il était atteint longtemps avant son départ pour l'île Nou.

Sentant ses forces l'abandonner, il voulut se renseigner sur son état de santé. En apprenant qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, il accueillit cette nouvelle avec un certain sang-froid et écrivit aussitôt diverses lettres à sa famille et à quelques amis.

G. Maroteau était né le 22 juillet 1840. Vers la fin de l'empire, il était lié avec Georges Cavalier et avec J. Vallès, dont il devint le collaborateur à la Rue.

Au moment de la période insurrectionnelle, il fonda successivement le *Faouberg*, le *Montagne* et le *Salut public*, feuilles révolutionnaires les plus halnueuses.

Arrêté le 9 juillet 1871, Maroteau fut traduit devant le 3<sup>e</sup> conseil de guerre et condamné, le 2 octobre suivant, à la peine de mort, en raison de sa participation à l'insurrection comme membre de la Commune, et en raison de ses excitations à la guerre civile et au meurtre des otages.

Par décision de la commission des grâces en date du 10 janvier 1873, la peine de Maroteau fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— On lira avec intérêt la traduction suivante d'un article paru dans le *Scientific American*.

Cet article pourrait s'intituler : *De l'utilité des mouches* ; l'opinion généralement admise sur les mouches est que ces insectes constituent un des plus grands maux de la vie auxquels il est impossible de parer complètement, quoi qu'on fasse. Quand elles salissent nos peintures et les décorations de nos maisons, quand elles tombent dans notre lait ou nous empêchent de dormir avec leur bourdonnement agaçant et leurs piqûres incessantes, nous remercions le destin de ce que le froid nous débarrasse de cet ennemi de tous les instants. L'on se demande à quel sert cet insecte, si ce n'est à nous exaspérer. Eh bien, la mouche, si incommode qu'elle soit, a, comme tout ce qui vit ici-bas, une mission à remplir et une mission fort importante qui doit lui faire pardonner les attaques obstinées dont nous sommes l'objet de sa part.

Regardez attentivement une mouche qui vient se reposer après avoir volé pendant quelque temps ; vous lui verrez exécuter une série de mouvements qui vous rappelleront ceux d'un chat qui fait sa toilette, ou de l'oiseau qui lustre ses plumes. Ce sont d'abord les pattes de derrière qui sont frottées l'une contre l'autre ; puis chacune de celles-ci passe sur une aile ; puis c'est au tour des jambes de devant d'être frictionnées ; enfin vous verrez la trompe passer sur les jambes et sur toutes les parties du corps qu'elle pourra atteindre.

Ce manège est-il fait dans un but de propreté seulement ? On l'a cru jusqu'ici ; mais M. Emerson, un chimiste anglais, a récemment démontré qu'il en était tout autrement. En plaçant une mouche qu'il venait de prendre sous un microscope, il vit qu'elle était couverte de poux d'une petitesse incroyable ; il renouvela son expérience sur d'autres mouches, et constata qu'il en était de même pour toutes.

Il remarqua ensuite que ces insectes passaient leur trompe sur leur corps là où il y avait des poux et que les divers mouvements des pattes dont nous avons parlé n'avaient d'autre but que de rassembler en un même point le plus de ces animalcules possible pour n'en faire qu'une bouchée. M. Emerson crut d'abord que c'était leur propreté que devotaient les mouches, car on sait qu'elles portent leurs petits attachés à leur corps, mais de nouvelles expériences le retirèrent bientôt de cette erreur.